

 <p>Établissement de Santé Baugeois Vallée</p>	<h1>PROGRAMME QUICK FORMATION 2023</h1> <h2>LA PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES</h2> <p><input checked="" type="checkbox"/> Formation interne <input type="checkbox"/> Formation externe</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> Distanciel</p>	<p>N° : DOC-DRH-118</p> <p>Date d'application : 25/01/2023</p> <p>Version n°2</p> <p>Nb de page(s) : 2</p>
<p>Diffusion mail : Équipe d'encadrement</p> <p>+ 1 ex papier à la cellule qualité</p> <p>Diffusion AGEVAL</p>		

<p>DURÉE 2 heures</p> <p>Si plusieurs jours de formation : jours consécutifs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p>	<p>LIEU Etablissement de Santé Baugeois Vallée (ESBV)</p>	<p>PUBLIC CONCERNÉ Toutes les catégories professionnelles</p>
<p>GRUPE DE FORMATION 6 personnes minimum 12 personnes maximum</p>		
<p>INTERVENANT(S) Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs</p>	<p>CONTACT formation@esbv.fr 02 41 84.13.74</p>	
<p>MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS Formation ouverte toute l'année sur demande d'inscription</p>	<p>ACCESSIBILITE HANDICAP L'ESBV demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.</p>	

CONTEXTE DE LA FORMATION

- Sensibiliser sur les différentes mesures de protection juridique.

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis exigé

OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir dissocier les différentes mesures.
- Connaître les nouveautés liées à la réforme.

CONTENU DE LA FORMATION

Connaître :

- Le signalement d'une situation de vulnérabilité.
- La procédure de signalement.
- Les effets du signalement.
- Les principes généraux des mesures de protection.
- Les causes : altérations des facultés de la personne.
- La durée de la mesure de protection.

- La protection de la personne protégée et de ses biens.
 - La protection des biens.
 - La protection de la personne.
 - La typologie des mesures.
- La sauvegarde de justice.
- La curatelle : mesure d'assistance et de contrôle.
 - La curatelle
 - La tutelle
 - L'habilitation familiale
 - Le mandat de protection future pour soi
 - Les formes du MPF pour soi
 - Le mandat de protection future pour autrui.

SUPPORT(S) ET MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

Support(s) remis avant pendant après la formation

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES REMISES A L'APPRENANT

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

SUIVI ET ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances avant et après la session de formation par un quiz sur la formation à la protection des majeurs vulnérables.
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire.

Les résultats de performances et statistiques de la formation sont consultables sur notre site internet (www.esbv.fr) et sur la plateforme AGEVAL pour les formations en interne.

TARIF

- *Pour les formations internes uniquement : « Prise en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) »*